

MEMBRES PRESENTS (27)

Nom	Prénom	Structure
Badie	Henri	Banyuls-dels-Aspres
Bayonnade	Florence	DDTM
Binda	Camille	PPM
Bourguignon	Kathy	FDPLS
Carillo	Jérôme	CC Vallespir
Combalbert	Florence	Traverses
Comes	François	Le Boulou
Dada	Françoise	Céret
Esclope	Guy	Argelès-sur-Mer
Fonteray	Céline	AURCA
Fourcade	Pascal	AURCA
Greiveldinger	Aurélia	PPM
Iglesias	Jean	Lamanère

Iribarne	Jean-Luc	Saint-Jean-Pla-de-Corts
Jimenez	Céline	PPM
Kalieu	Christian	CG66
Lopez	Jean-Pierre	Amélie-les-Bains
Marquez	Robert	Montbolo
Orliac	Dalièle	CAUE
Outier	Pascale	Traverses
Pena	Sylvia	PPM
Pineda	Stéphane	CG66
Puignau	Alexandre	Les Cluses
Saupique	Jean-Jacques	Maureillas-las-Illas
Suner	Jean-Pierre	Brouilla
Sunyach	Ophélie	AURCA
Villard	Nicole	Le Boulou

EXCUSES (32)

Nom	Prénom	Structure
Aylagas	Pierre	PPM
Bantoure	René	Arles-sur-Tech
Bellegarde	Patrick	Passa
Bordaneil	André	Maureillas-las-Illas
Brisse	Erik	Terrats
Cherez	Jean	Castelnou
Dagues	Marguerite	Saint-Marsal
Delseney	Florence	CAF
Depontailier-Piriou	Lenaïc	PPM
Descossy	Marcel	Palau-del-Vidre
Dhome	Bernard	DDTM
Farriol	Alain	Reynès
Garcia	Nicolas	Elne
Garrabe	Robert	St-Jean-Pla-de-Corts
Guiraud	Jean-Marc	CC Haut Vallespir
Laporte	Martine	Maureillas-las-Illas

Leccia	Martine	CCI
Manent	Francis	PPM
Marescassier	Frédérique	Sorède
Moulin	Marc	DDJS
Normand	Philippe	CC Haut Vallespir
Noury	Roland	PPM
Parayre	Agnès	Lamanère
Picamal	Christian	Villemolaque
Planes	Jean-Jacques	PPM
Portella	Jean-Claude	PPM
Puig	Alphonse	Ste-Colombe-de-la-Commanderie
Pujol	Frédéric	OPH66
Pujol	Jean-Luc	PPM
Rochotte	Didier	DREAL LR
Tourel	Jean-Sébastien	ARS 66
Vila	Christian	Oms

SYNTHESE DES ECHANGES

Sylvia Pena rappelle que la réunion de ce jour se déroule en continuité du précédent Comité de Pilotage du 04/06/2010 lors duquel tous les éléments de diagnostic n'ont pu être abordés faute de temps. Elle évoque les différentes phases dans l'élaboration du Schéma Territorial de l'Habitat. Elle précise à l'assemblée que les modalités de concertation ont été validées lors du précédent comité de pilotage. Enfin elle indique que les observations relatives au questionnaire à destination de la population ont bien été intégrées au document et propose de le distribuer à l'assemblée.

Alexandre Puignau introduit rapidement la réunion et les interventions techniques de l'AURCA et du CAUE en remerciant les participants pour leur présence.

Suite des premiers éléments de diagnostic évoqués lors du Comité de Pilotage du 04/06/2010 ; Première approche des enjeux :

Pascal Fourcade présente le plan de la séance :

- 1. La prise en compte des contraintes et de la vulnérabilité sur le territoire du Pays
- 2. L'armature urbaine
- 3. Le rôle du paysage

• 1. La prise en compte des contraintes et de la vulnérabilité sur le territoire du Pays

Pascal Fourcade rappelle rapidement le contexte : Lorsqu'on croise les différentes contraintes territoriales, les dispositions réglementaires (loi littoral, montagne...), à la pression démographique propre aux territoires méditerranéen, et que l'on commence à mieux cerner la nécessité de s'adapter au changement climatique ou celle de préserver des espaces agricoles de proximité : le constat d'une raréfaction de l'espace et d'une nécessité de l'économiser est évident. Il appuie son argumentation sur une carte représentant le croisement des risques d'inondation, de feux de forêts et de submersion marine sur le territoire du pays. Il évoque également la géomorphologie complexe de ce territoire comme une contrainte supplémentaire ayant guidé l'implantation humaine.

Afin de mieux cerner comment ces contraintes ont été prises en compte par l'homme, plusieurs exemples sont proposés :

Elne et la prise en compte du risque d'inondation : construction du village sur un promontoire (tout comme Saint-Cyprien) pour se protéger de la montée des eaux et préserver les meilleures terres agricoles fertilisées par les débordements successifs du Tech. D'autres exemples sont pris comme en Salanque où l'on s'accommodait autrefois des inondations régulières jusqu'à croire les avoir totalement jugulées il y a quelques années.

Au village du Tech, le risque de crue torrentielle est très important : après l'aiguat de 1940 qui a mutilé le village, on a fait preuve de lucidité et reconstruit plus haut, bien avant que l'on ne parle de retrait stratégique.

Oms et le risque de feux de forêt : Le massif des Aspres est le territoire le plus contraint, puisque certaines communes sont totalement concernées, il rappelle le rôle majeur de l'agriculture dans le peuplement de cet espace. Les possibilités d'urbanisation y sont extrêmement restreintes du fait notamment des PPRif, pour autant l'agriculture et le pastoralisme y sont essentiels. L'intérêt général de cette agriculture appelle une mobilisation des fonds publics.

Le littoral et le risque d'érosion et de submersion marine : A l'origine l'implantation des hommes s'est faite dans les anses de la côte rocheuse, les plages sableuses plutôt répulsives ont connu une urbanisation plus tardive (19^{ème} siècle). Une protection globale et coordonnée du cordon littoral mais aussi un retrait stratégique dans les zones les plus exposées sont nécessaires.

Le Vallespir et le risque de glissement de terrain : un risque à prendre en considération notamment lorsqu'il joue un rôle aggravant en se combinant à d'autres risques, notamment crues torrentielles.

Pascal Fourcade rappelle enfin que les collectivités devront, demain, prendre en compte de nouvelles contraintes liées à la nécessité de s'adapter au changement climatique et qu'en ce sens la construction d'un projet partagé permettrait aux communes souvent désarmées individuellement de relever les enjeux et de ne plus subir les contraintes qui se cumulent. Le schéma stratégique peut proposer un projet collectif en bonne articulation avec les SCOTs.

• 2. L'armature urbaine

Céline Fonteray présente la structuration du territoire qui apparaît comme plutôt équilibrée au vu des 10 bassins de vie qui le compose offrant une relative proximité des services des emplois et des commerces. Elle précise que l'armature était déjà présente par le passé notamment au niveau de pôles tels Céret, Argelès, Arles-sur-Tech, Amélie-les-Bains, Elne ou Thuir qui se démarquaient dès les années 60 par leur démographie. Elle évoque l'apparition de deux nouveaux pôles Sorède et Bages, peu structurants car n'offrant pas de possibilités d'emploi et pouvant déséquilibrer cette armature.

Le territoire est présenté comme fonctionnant en relative indépendance par rapport à Perpignan, les pôles offrant plus d'emplois que le nombre d'actifs recensés. Un tableau présente les différentes migrations pendulaires et met en évidence la répartition de l'offre en emploi sur l'ensemble des bassins d'emplois.

Céline Fonteray insiste sur l'intérêt pour ce territoire de maintenir sa structuration et cette autonomie.

• 3. Le rôle du paysage

Danièle Orliac aborde cette thématique en insistant sur le fait que chacun développe une conception du paysage qui lui est propre et dispose donc d'une vision de l'architecture des villages personnelle, d'où l'intérêt de mettre en place un programme d'action avec l'adhésion de tous et d'éviter les interventions au coup par coup.

Elle énumère les différentes entités à prendre en compte dans l'analyse paysagère des villages :

- La route ou chemin d'accès depuis lequel on doit pouvoir avoir une vue sur l'élément fort du village (l'église ou le Conjurador). Actuellement ces cônes de vue sont souvent brouillés par l'implantation de construction. Il faut donc être attentif à préserver la lecture qu'on a depuis ces axes.
- L'entrée de village
- Les nouveaux quartiers : quelle organisation apporter à la trame urbaine des extensions sans dénaturer l'identité du village.
- Village ancien : Quels traitements y apporter pour une meilleure qualité.

Danièle Orliac présente ensuite les éléments d'identité paysagère à préserver :

- Les accroches constituées de toutes les trames de murets, canaux, haies qui contribuent à organiser, donner du sens à l'espace et favoriser une bonne lecture du paysage (exemple d'Elne où tout les éléments d'accroche ont été supprimés).
- Les respirations constituées des trames vertes et bleues qui contribuent à relier les grands types d'habitats entre eux et à conserver la continuité naturelle dans les villages (exemple de Saint-Laurent-de-Cerdans où ces respirations ont été très bien conservées et où les extensions se sont adaptées à la morphologie du village et exemple du Boulou où deux respirations, sorte de coulées vertes constituées par deux ravins rythment l'entrée et la sortie de la zone économique). Les bassins d'orages sont présentés comme des éléments pouvant être structurants dans la création de respirations notamment en zone commerciale (le Boulou).
- Les zones d'activités qui sont des espaces libres importants à mobiliser pour créer des respirations supplémentaires, notamment les parkings qui peuvent faire l'objet de traitements paysagers.
- Les accès. Trouver des solutions pour prioriser le paysage. Donner à voir les paysages agricoles depuis les routes, contribuer à une meilleure intégration des déviations notamment.
- L'approche constituée de la vue d'ensemble depuis les accès (Exemple de Serralongue où la vue sur le Conjurador est obstruée par les constructions modernes).

Danièle Orliac identifie ensuite les enjeux en matière de qualité paysagère des espaces ruraux :

- Conserver une bonne lisibilité du paysage
- Affirmer la place de l'agriculture dans le paysage (améliorer la gestion du foncier agricole, prévoir les aménagements structurants à 15 ans, améliorer les conditions de construction en zone agricole pour les agriculteurs, organiser une complémentarité entre agriculture de plaine et de montagne, renforcer et structurer la vente directe)
- Accompagner le développement du photovoltaïque (privilégier la couverture des toitures ou accompagner l'installation au sol par des architectes paysagistes)
- Prévention des incendies (repeupler les zones sensibles pour diminuer le risque)
- Conserver les trames vertes et bleues (conserver les éléments dessinateurs du paysage : canaux, terrasses...)
- Accompagner les élus dans la gestion de leur planification (mise en place d'outils interactifs, mise en réseau de sites internet, prendre appui sur l'existant : OCAGER, MAET, Charte forestière)

Elle propose de mettre en avant un enjeu spécifique à chaque entité paysagère :

- Le Tech : Eviter l'enfoncement du lit, travailler au maintien de la ripisylve, travailler les projets de remise en état des carrières.
- Le Vallespir : Maintenir le sylvo pastoralisme en fonction des facteurs limitants notamment le manque d'eau.

- Massif des Aspres : remplacer le maquis par de la forêt, favoriser la surveillance par l'apport de population.
- Le Boulou : Travailler sur ce nœud paysager, en faire un élément identifiant de ce territoire.
- Les Albères : Contribuer à la protection de l'espace naturel, améliorer l'intégration des constructions existantes en diffus.
- Cotes rocheuse : Favoriser le maintien de la viticulture (développer le pastoralisme pour l'entretien des vignobles modernes).
- Illibéris : Améliorer l'intégration des élevages de chevaux.

Alexandre Puignau remercie les techniciens pour leurs présentations. Il indique qu'il adhère parfaitement à cette démarche de préservation et de priorisation du paysage, il invite cependant à rester pragmatique à veiller à adapter les orientations en fonction d'éléments déterminants tels le coût, la maîtrise foncière, la problématique des risques.

Sylvia Pena rappelle l'orientation retenue d'une approche par l'entrée paysage et habitat. Elle indique que les partenaires financiers ont été sensibles à ce choix stratégique. Elle rappelle aux élus l'intérêt de mobiliser l'ingénierie locale dont ils peuvent disposer à travers les structures telles que le CAUE, l'AURCA mais également la DDTM qui sont de bons partenaires pour l'aide à la décision.

Jean-Pierre Lopez (Amélie-les-Bains) intervient et fait part de ses interrogations concernant le développement durable, le maintien de l'agriculture, la difficulté à se projeter sur du long terme, les difficultés à tenir compte des contraintes législatives (loi montagne..). Camille Binda rappelle que le Pays peut être sollicité dans le cadre de l'élaboration des PADD des PLU des communes pour apporter conseil et que ce document sans être réglementaire permet d'aborder beaucoup de thématiques sans pour autant fixer de décisions.

Jean-Pierre Lopez précise qu'il manque dans cette analyse paysagère la notion d'économie et d'industrie. Il cite notamment un projet d'implantation de serres photovoltaïques à ossature bois. Danièle Orliac confirme que le paysage résulte bien entendu de l'activité économique agricole ou industrielle. Elle précise que la filière bois notamment joue un rôle important au niveau paysager que toutes les thématiques ne peuvent être abordées mais transparent d'elles mêmes.

Jean-Pierre Lopez s'interroge également sur la place des retraités et leur rôle dans la construction et l'entretien du paysage. Danièle Orliac répond qu'il faut que le projet de paysage tienne compte de ces populations et favorise pour compenser l'installation d'agriculteurs ou de l'économie.

Jean-Pierre Lopez précise qu'il est difficile d'intervenir au niveau local quand les grandes orientations de niveau national telles la taxe carbone ont avorté. Danièle Orliac répond qu'il est important de prévoir certains projets afin de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

Programme de travail avec les élus

Le programme des ateliers de travail à venir est distribué à l'assemblée. Son contenu avait fait l'objet d'une présentation lors du précédent Comité de Pilotage. Sylvia Pena invite l'assemblée à faire part de ses observations sur le document. Le programme présenté est validé.

Conclusion

Alexandre Puignau clôt la séance en remerciant une nouvelle fois les membres présents ainsi que l'AURCA et le CAUE pour leur contribution. Il rappelle aux élus l'intérêt de disposer de cette ingénierie technique localement et de la mobiliser. Il insiste sur la nécessité de participer aux ateliers dans le but d'arrêter de grands principes collégialement. Il évoque les difficultés à définir des orientations sur des secteurs précis, au niveau communal notamment, et rappelle qu'il est plus évident d'arriver à un accord commun à plus grande échelle. Il invite les élus du Pays à essayer de dépasser l'intérêt particulier et à s'orienter vers un projet de territoire commun. Il conclut en insistant sur l'importance de la participation des collectivités aux travaux engagés dans le but d'apporter rapidement un cadre au développement de ce territoire.